

Secrétariat des assemblées

Chaussée d'Ixelles, 168 1050 Bruxelles 02 515 61 70 – <u>assemblees@ixelles.be</u>

> Madame Audrey LHOEST Chaussée d'Ixelles, 126 1050 BRUXELLES

Ixelles, le

07. 03. 2016

Votre courrier du 2 février 2016	Vos références	Nos références	Annexe
	1	SDA/QE/2016/01	1

Objet : réponse à votre question écrite relative au monument dédié à Audrey Hepburn

Madame LHOEST, Madame la Conseillère communale,

J'accuse bonne réception de votre question écrite du 2 février 2016 relative au monument dédié à Audrey Hepburn et vous transmets ci-dessous les éléments de réponse.

Le 28 mai 2013, Sean H. Ferrer, fils d'Audrey Hepburn, fait part à la Commune de sa volonté d'offrir une statue originale représentant sa mère. Cette statue, œuvre de l'artiste hollandais Kees Verkade, avait été placée à Tolochenaz en Suisse, devant la Fondation Hepburn, mais elle fut démontée suite à sa fermeture. Cette statue se présente sous la forme d'un buste en bronze de 60 cm de hauteur, posé sur un socle en pierre de 125 cm de hauteur.

Début septembre 2013, le Collège des Bourgmestre et Echevins a émis un accord de principe pour l'installation de la statue à proximité du lieu de naissance de l'artiste, sur le petit square triangulaire à l'angle des rues Keyenveld et de l'Arbre Bénit, face au cinéma *Le Styx*. Un permis d'urbanisme fut délivré en ce sens par la Région en décembre 2013.

Cette installation devait se réaliser parallèlement à une exposition Hepburn qui devait se tenir à Bruxelles fin 2013, mais qui finalement fut annulée.

En octobre 2013, divers contacts eurent lieu avec le dépositaire du buste en Suisse qui proposait de la transporter à Bruxelles. Ce transport requérait cependant diverses formalités douanières difficilement réalisables par un particulier. Ce legs nécessitait également l'établissement d'une convention entre la Commune et le donateur.

Le Service du Patrimoine se renseigna alors auprès d'une firme de transport d'œuvres d'art. Il s'avéra que les frais s'élevaient à environ 5.000 EUR, à charge de la Commune, ce qui n'était pas prévu.

Une occasion de transport de la statue à moindre coût se présenta à l'occasion de la programmation d'une nouvelle exposition Hepburn en 2014, mais celle-ci fut une nouvelle fois remise.

L'emplacement du monument à l'angle de la rue Keyenveld et de la rue de l'Arbre Bénit est prévu dans le projet de jardin public actuellement à l'étude dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme relatif à la reconstruction de cet îlot.

De nouveaux contacts doivent être pris avec le donateur et le dépositaire de l'œuvre pour organiser son transfert sans coût pour la Commune comme convenu dès le début.

Aujourd'hui, le projet de placement de la statue est donc en suspens.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Madame LHOEST, Madame la Conseillère communale, l'expression de mes sentiments distingués.

Dominique DUFOURNY